



CONSEIL COMMUNAL
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

Le 1^{er} novembre 2012

Préavis no 12/2012 concernant la radiation partielle du plan d'extension fixant la limite des constructions du 19 avril 1968 en bordure du chemin du Praz-Dagoud, la décastration des DP 76 et 81 et leur transfert à la parcelle communale 2264

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 octobre 2012 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 12/2012,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le projet de radiation partielle du plan d'extension fixant la limite des constructions du 19 avril 1968 en bordure du chemin du Praz-Dagoud, de décastration des DP 76 et 81 et leur transfert à la parcelle communale No 2264 ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 octobre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente La secrétaire

A. Morier
Anne Morier

Patricia Sava
Patricia Sava



Patricia SAVA
Ch. du Ressay 16
1806 St-Légier-La Chiésaz

021/943 37 01
076/529 26 00
secretaireduconseil@st-legier.ch